

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 36-2011, 2 février 2011

CONCERNANT la nomination de monsieur Marc Croteau comme sous-ministre du ministère des Relations internationales

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Marc Croteau soit nommé sous-ministre du ministère des Relations internationales, administrateur d'État I, au traitement annuel de 190 854 \$, à compter du 7 mars 2011;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à monsieur Marc Croteau comme sous-ministre du niveau 3.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

55055

Gouvernement du Québec

Décret 37-2011, 2 février 2011

CONCERNANT la nomination de monsieur Jean-Stéphane Bernard comme délégué du Québec à Boston, aux États-Unis

ATTENDU QUE l'article 28 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1) prévoit notamment que le gouvernement peut nommer un délégué dans tout pays qu'il désigne, pour représenter, sur le territoire qu'il indique, le Québec dans les secteurs d'activités qu'il détermine et qu'il fixe son traitement;

ATTENDU QUE le poste de délégué du Québec à Boston est actuellement vacant et qu'il y a lieu de le pourvoir;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Jean-Stéphane Bernard, directeur du Bureau du Québec à Washington, cadre classe 4 au ministère des Relations internationales, soit nommé délégué du Québec à Boston, aux États-Unis, chargé de représenter le Québec dans les États suivants : le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire, le Rhode Island et le Vermont, à compter du 7 mars 2011, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

Conditions de travail de monsieur Jean-Stéphane Bernard comme délégué du Québec à Boston

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de la nomination faite en vertu de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1)

1. OBJET

Conformément à l'article 28 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1), le gouvernement du Québec nomme monsieur Jean-Stéphane Bernard, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme délégué du Québec à Boston.

Sous l'autorité du sous-ministre du ministère des Relations internationales, ci-après appelé le ministère, et en conformité avec les lois et les règlements qui s'appliquent, monsieur Bernard exerce tout mandat que lui confie le sous-ministre.

Monsieur Bernard, cadre classe 4 au ministère, est en congé sans traitement de ce ministère pour la durée du présent mandat.

2. DURÉE

Le présent engagement commence le 7 mars 2011 et se termine, le cas échéant, conformément aux dispositions des articles 5 et 6.